

**ASSEMBLEE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE
(ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE)**

**Rapport de la 59e session de l'Assemblée
Paris, 30 novembre - 2 décembre 2010**

La 59^e session a eu lieu sous la présidence belge du Conseil de l'UEO, qui avait commencé le 1er juillet 2010. L'Italie assumera la présidence du Conseil de l'UEO à partir du 1er janvier 2011.

La 60^e et dernière session de l'Assemblée aura lieu en mai 2011. Il s'agira principalement d'une session de clôture pour saluer le travail réalisé par cette institution pendant plus de 60 ans.

L'actuel Président de l'Assemblée, le conservateur britannique Robert Walter, a été réélu à la présidence de l'Assemblée pour la 60^e session.

* * * * *

Délégation belge à l'Assemblée de l'UEO

Depuis les élections législatives de juin 2010, la nouvelle délégation belge se compose comme suit (par ordre alphabétique):

Représentants

M. Daniel Bacquelaine (MR)
M. Armand De Decker (MR) (Président de la délégation)
M. Patrick De Groote (N-VA)
Mme Daphné Dumery (N-VA)
M. Philippe Mahoux (PS) (Vice-Président de l'Assemblée)
M. Patrick Moriau (PS)
M. Stefaan Vercamer (CD&V)

Suppléants

M. Guy Coëme (PS)
Mme Cindy Franssen (CD&V)
Mme Fatiha Saïdi (PS)
M. Ludo Sannen (sp.a)
M. Luc Sevenhans (N-VA)
M. Dirk Van der Maelen (sp.a) (Vice-président de la délégation)
Mme Kristien Van Vaerenbergh (N-VA)

À l'ordre du jour de cette session figuraient les rapports suivants :

- Planification et conduite des opérations de l'UE
- La prolifération des armes de destruction massive, la défense antimissile et la sécurité européenne
- La recherche en matière de sécurité dans l'Union européenne : bilan du septième programme-cadre
- L'UE et la sécurité en Afrique : un partenariat pour le développement et la sécurité
- Mise en œuvre du Traité de Lisbonne : les débats en cours dans les parlements nationaux sur le suivi de la PSDC
- Assemblées interparlementaires et communication externe : l'expérience de la Commission pour les relations parlementaires et publiques
- Concept stratégique et évolution de l'OTAN
- Les relations transatlantiques dans le domaine de la sécurité et de la défense

L'Assemblée a également approuvé ses comptes relatifs aux dépenses pour 2009 et adopté son budget pour le premier semestre 2011.

* * * * *

Lors de la session, les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée :

- Mme Claude-France Arnould, Directeur général adjoint en charge de la gestion des crises et de la planification (CMPD) du Conseil de l'UE, représentant Mme Catherine Ashton, Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne
- M. David Darchiashvili, Président de la Commission sur l'intégration européenne de la Géorgie, représentant M. David Bakradze, Président du Parlement de Géorgie
- S.E. M. Walter Stevens, Représentant permanent de la Belgique, représentant M. Yves Leterme, Premier Ministre (démissionnaire) de Belgique, représentant la double présidence belge de l'UE et de l'UEO
- S.E. M. Luca Giansanti, Représentant permanent de l'Italie, représentant M. Franco Frattini, Ministre des affaires étrangères de l'Italie, représentant la présidence entrante italienne de l'UEO
- M. Mevlut Çavasoğlu, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- S.E. M. Istvan Kovács, Représentant permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Atlantique nord, représentant le Ministre des affaires étrangères de Hongrie, représentant la présidence entrante hongroise de l'UE

* * * * *

Planification et conduite des opérations de l'UE (Rapport C/2086 de Mme Françoise Hostalier et M. Andrea Rigoni : Recommandation 864)

L'Assemblée recommande aux États membres de l'Union européenne de continuer à étudier la meilleure façon pour l'UE de disposer d'un État-major d'opérations adapté.

Elle recommande de renforcer et de rendre permanent le Centre d'opérations de l'État-major de l'UE pour la planification et la conduite de petites opérations urgentes (comme la mise en œuvre des groupements tactiques ou les missions d'évacuation de ressortissants). Ce renforcement devrait conduire à ce que le centre d'opérations de l'UE à Bruxelles dispose d'un noyau de 45 à 50 officiers permanents et soit prêt à être renforcé à l'émergence d'une crise, ce qui pourrait permettre dans l'avenir de revoir le système nations cadres.

L'Assemblée demande également de continuer à améliorer la coordination civile/militaire de la gestion des crises en définissant précisément les fonctions et les relations entre les divers organismes de l'UE impliqués dans la gestion des crises.

Elle recommande aussi de doter le nouveau Service européen pour l'action extérieure (SEAE) d'une chaîne de commandement militaire pour la gestion des crises qui mette le Commandant de l'opération et son état-major en relation directe avec les décideurs politiques.

* * * * *

La prolifération des armes de destruction massive, la défense antimissile et la sécurité européenne (Rapport C/2090 de M. Johannes Pflug : Recommandation 865)

L'Assemblée appelle la Chine à se joindre aux sanctions de l'ONU contre la Corée du Nord et à user de son influence pour convaincre Pyongyang de rejoindre la table de négociations en vue de l'abandon de son programme nucléaire. Elle appelle l'UE à offrir son soutien aux États-Unis et à la Chine dans leurs efforts pour ramener le calme et assurer la stabilité dans la Péninsule coréenne.

Notant que les activités d'enrichissement d'uranium se poursuivent en Iran, l'Assemblée propose la préparation de sanctions plus sévères que celles prévues dans la Résolution 1929 du Conseil de sécurité afin d'obliger l'Iran à respecter ses obligations internationales et à fournir la preuve du caractère pacifique de son programme nucléaire.

L'Assemblée appelle les États-Unis et la Russie à ratifier le nouveau Traité START (New START) et les encourage à exploiter le climat constructif qui s'est créé pendant les négociations sur le nouveau Traité START.

L'Assemblée souhaite aussi que le dialogue amorcé par les États-Unis sur le bouclier de défense antimissile dans le cadre de l'approche échelonnée (Phased Adaptive Approach) continue à impliquer pleinement l'OTAN et la Russie pour garantir un haut niveau de transparence et de confiance entre toutes les parties. Notant que l'UE a jusqu'ici éludé toute discussion d'ensemble sur la défense antimissile, l'Assemblée recommande de lancer un débat paneuropéen dans le but de développer un concept de défense antimissile en coopération avec l'OTAN et la Russie.

* * * * *

La recherche en matière de sécurité dans l'UE : bilan du septième programme-cadre (Rapport C/2094 de M. José Mendes Bota : Recommandation 866)

Dans sa recommandation, l'Assemblée demande à l'UE de coopérer davantage en matière de projets et programmes de recherche et de développement technologique de sécurité et de défense.

Elle demande également de maintenir les investissements en matière de R&T et de R&D de sécurité et de défense à un niveau élevé pour préserver l'autonomie opérationnelle européenne et la compétitivité des industries du secteur.

L'Assemblée recommande de développer les capacités de R&T de l'Agence européenne de défense (AED) en consentant un effort budgétaire accru, pour compenser par la coopération les réductions décidées au niveau national.

L'Assemblée encourage les États-membres de l'UE à étendre la coopération européenne en matière de sécurité et de défense à d'autres pays, tels que les États-Unis, le Canada, Israël et la Russie.

Elle demande aussi de préparer un chapitre « Défense » pour le 8^e Programme-cadre (FP8) 2014-2020, avec un financement mixte entre les États membres et la Commission européenne, sous la supervision de l'AED et en coordination avec la Commission.

* * * * *

L'Union européenne et la sécurité en Afrique : un partenariat pour le développement et la sécurité (Rapport C/2089 de M. Piero Fassino : Recommandation 867*)

L'Assemblée demande de soutenir pleinement le Plan d'action pour la stratégie conjointe Afrique-UE adopté lors du 3^e sommet Afrique-UE tenu à Tripoli (Libye), visant, d'une part, à s'atteler à un certain nombre de défis stratégiques tels que la paix et la sécurité, la gouvernance politique et économique, les migrations, l'accès à l'énergie et la sécurité et, d'autre part, à encourager l'engagement politique des partenaires africains et européens vis-à-vis d'initiatives internationales importantes telles que la libéralisation du commerce dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce, la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, la Cour pénale internationale et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans sa recommandation, l'Assemblée demande également de renforcer la coopération et la coordination entre l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) afin de régler les problèmes transfrontaliers et intercontinentaux tels que le terrorisme, le crime organisé et les trafics en tous genres.

Elle demande également de renforcer la coopération militaire entre l'UE et l'UA afin de permettre à cette dernière de combattre efficacement toutes les grandes organisations criminelles, telles que l'Armée de résistance du seigneur (LRA).

* La recommandation fait suite à une conférence de haut niveau sur les relations euro-africaines organisé par l'Assemblée en septembre dernier en collaboration avec le Parlement fédéral belge. De nombreux Présidents des parlements nationaux et autres parlementaires de pays européens et africains y ont débattu des questions liées au développement et à la sécurité avec des orateurs de premier plan, représentant des institutions de l'Union européenne et de l'Union africaine.

* * * * *

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, et plus particulièrement son impact sur la sécurité et la défense de l'Europe, les dix États membres de l'Union de l'Europe occidentale (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), ont annoncé le 31 mars 2010, dans une déclaration commune, leur décision de mettre un terme aux activités de l'Organisation et de dénoncer son Traité fondateur, le Traité de Bruxelles modifié de 1954. Cette décision collective aboutira à dissolution de l'UEO et de son Assemblée, au plus tard d'ici fin juin 2011.

Mise en œuvre du Traité de Lisbonne : les débats en cours dans les parlements nationaux sur le suivi de la PSDC (Rapport C/2088 de Mme Marietta Karamanli : Résolution 139)

Assemblées interparlementaires et communication externe : l'expérience de la Commission pour les relations parlementaires et publiques (Rapport C/2087 de Mme Marietta Karamanli : Résolution 140)

Dans ses résolutions, l'Assemblée invite les parlements nationaux à avancer, à très bref délai, des propositions concrètes en vue de la création d'une structure interparlementaire adaptée au suivi de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) / politique de sécurité et de défense commune (PSDC), pour prendre la relève de l'Assemblée de l'UEO lorsqu'elle cessera ses activités en juin prochain.

Dans son intervention, le Sénateur Armand De Decker, Président de la Commission pour les relations parlementaires et publiques, plaide pour la création d'une structure parlementaire entretenant un dialogue structuré avec la Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Sa base juridique doit être le Traité de Lisbonne, et plus particulièrement son Protocole n°1, qui prévoient la collaboration entre les parlements nationaux et le Parlement européen. L'orateur révèle avoir déposé, le 25 novembre 2010, une proposition de résolution au Sénat belge (voir annexe 1). Le principe de base proposé par cette résolution serait d'assurer que le suivi des PESC/PSDC soit exercé collectivement par des parlementaires nationaux et par des membres du Parlement européen au sein d'un forum interparlementaire. Seule une structure de ce type permettrait aux parlementaires nationaux d'avoir une vue d'ensemble, au niveau européen, des grands thèmes de la sécurité et de la défense. Selon l'orateur, ce forum interparlementaire aurait son siège au Parlement européen. L'organe aurait deux commissions : une commission politique et une commission de la défense à laquelle serait associée la sous-commission sécurité et défense (SEDE) du Parlement européen. Pour assurer le suivi des rapports qui seraient adoptés en plénière, le forum devrait avoir au maximum un personnel de dix membres. L'orateur estime qu'il n'y a pas d'obstacle financier à la création d'une nouvelle structure en charge du contrôle parlementaire : le coût des réunions serait quasi inexistant dès lors qu'elles pourraient se tenir au Parlement européen à Bruxelles ou dans le parlement du pays qui assure la présidence de l'UE. Il estime les frais de personnel à 1 million d'euros annuels à partager entre les 27 parlements nationaux (pour le Parlement belge, cela reviendrait à 26.000 euros à diviser entre la Chambre et le Sénat).

À l'instar de la proposition italienne, la résolution propose que ce forum interparlementaire assure un dialogue continu avec la Haute représentante de l'UE qui serait invité à rendre compte régulièrement de ces politiques. « *On ne va quant même pas laisser les questions de sécurité et de défense à des militaires, des diplomates ou des ministres que je respecte mais qui n'ont pas toujours envie de rendre compte à un parlement* », conclut l'orateur en invitant les dix parlements des Hautes parties contractantes de l'UEO à adopter sa propre position.

* * * * *

Communication de l'Association du personnel de l'UEO

Intervenant à la tribune de l'Assemblée au nom de l'ensemble du personnel de l'UEO (65 personnes), Mme Indira Brisset, la co-présidente de l'Association du personnel de l'Assemblée, fait part des préoccupations des membres du personnel suite à la dissolution de l'organisation. Elle souligne que les lettres de licenciement (reçues le 30 novembre 2010) ne contiennent aucune information concernant l'entité juridique qui devrait être en place après le 30 juin 2011 pour gérer le versement des rémunérations et pensions ou s'occuper des dispositions en matière de couverture médicale et d'accès à un tribunal administratif.

Le personnel de l'UEO demande le retrait du plan social* lié à la liquidation de l'Organisation et de son Assemblée, qui doit intervenir en juin 2011. Mme Brisset indique que, contrairement aux engagements pris par la présidence du Conseil de l'UEO, le nouveau plan ne reprend pas les garanties contenues dans le Plan social 2000, qui a été jusqu'à présent appliqué pour les licenciements de quelque 80 personnes qui travaillent pour l'UEO, mais que le plan propose exactement l'inverse. Elle souligne que le plan est marqué par l'absence de concertation avec le personnel, et qu'il est discriminatoire, arbitraire et inégalitaire. En outre, à ce jour, aucune proposition de reclassement n'a été proposée par le Conseil de l'UEO au personnel en voie de licenciement.

Dans son intervention, *le Sénateur Armand De Decker, Président de la Commission pour les relations parlementaires et publiques*, rend tout d'abord hommage au personnel de l'Assemblée de l'UEO qui, pendant 60 ans, a rempli une mission exceptionnelle. Il déclare ensuite qu'il vient d'être chargé de négocier pour aplanir les tensions qui existent entre l'Assemblée et le Conseil de l'UEO en ce qui concerne les inquiétudes du personnel dont il partage l'émotion. L'orateur cite trois objectifs pour lesquels le Conseil a donné une réponse positive. Il s'agit de la création d'un organe dédié au paiement des pensions, de l'obtention pour tous d'un minimum de six mois de préavis de licenciement et de l'octroi d'un budget à l'Assemblée pour les six prochains mois.

Dans son intervention, *S.E. M. l'Ambassadeur Walter Stevens, Représentant permanent de la Belgique*, déclare que les Dix Hautes parties contractantes de l'UEO honoreront leurs obligations financières après la dissolution de l'UEO et prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité des paiements.

* Plusieurs membres de la délégation parlementaire belge avaient posé des questions relatives au plan social (voir annexe 2).

Concept stratégique et évolution de l'OTAN (Rapport C/2085 du Lord Dundee et de M. René Rouquet : Recommandation 868)

L'Assemblée se prononce en faveur d'une coopération plus étroite sur les plans politique et militaire entre l'UE et l'OTAN, alors que l'Alliance atlantique venait d'adopter quelques jours auparavant, au sommet de Lisbonne, son nouveau Concept stratégique dans un contexte de crise financière et de restrictions budgétaires. Elle demande que les États européens membres de l'OTAN respectent et réalisent les engagements souscrits dans le nouveau Concept stratégique de l'OTAN pour la prochaine décennie.

L'Assemblée appelle aussi à une coopération plus étroite entre l'OTAN et l'UE en matière de capacités communes, ce qui implique notamment de résoudre les divergences politiques entre États membres des deux organisations qui bloquent leur pleine coopération et sont une source de tensions et de divisions.

Elle préconise d'élever le niveau du débat politique et militaire entre l'OTAN et l'UE en y incluant des questions stratégiques majeures, telles que les armes nucléaires en Europe et la défense antimissile des territoires des États membres.

L'Assemblée demande également de maintenir l'engagement en Afghanistan jusqu'à ce que l'État afghan soit en mesure d'assurer le contrôle et la sécurité du territoire national avec une assistance réduite de l'OTAN et des autres États concernés.

Enfin, elle estime nécessaire de promouvoir un dialogue stratégique entre l'UE et les États-Unis englobant les questions de sécurité et de défense.

* * * * *

Les relations transatlantiques dans le domaine de la sécurité et de la défense (Rapport C/2091 de Mme Elsa Papadimitriou : Recommandation 869)

L'Assemblée souligne que l'importance des relations transatlantiques dépendra dans une large mesure de l'efficacité, de la cohérence et de la fermeté de la politique européenne en réponse aux menaces mondiales et aux défis géostratégiques majeurs.

L'Assemblée recommande de mettre davantage l'accent sur la complémentarité et sur un partage pragmatique des rôles et des responsabilités dans les relations entre l'UE et l'OTAN, conformément au Cadre établi entre les deux organisations.

Elle recommande d'étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme de planification concernant la communauté internationale, au sein duquel l'UE et l'OTAN joueraient un rôle pilote en vue de développer une stratégie interdisciplinaire et inter-organisationnelle pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche globale de la prévention des crises et, le cas échéant, de la réaction aux crises.

L'Assemblée demande de poursuivre le développement des capacités civilo-militaires de l'Union européenne pour lui permettre de mettre en œuvre sa politique de gestion de crise indépendamment de l'OTAN, dans les cas où celle-ci préfère ne pas intervenir.

Elle demande également d'approfondir davantage les relations bilatérales entre l'UE et les États-Unis en accordant une grande attention aux questions stratégiques et sécuritaires qui ne comportent pas d'engagements militaires.

* * * * *

ANNEXE 1

Proposition de résolution en vue de la mise en place d'un nouveau mécanisme de contrôle interparlementaire de la politique étrangère, de sécurité et de défense européenne suite à l'adoption du Traité de Lisbonne et à la dissolution de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (5 - 511/1)

* * * * *

ANNEXE 2

1. **Demande d'explications de M. Armand De Decker au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles sur « les conséquences sociales pour le personnel du Secrétariat général et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale suite à la dénonciation du Traité de Bruxelles modifié » (n° 5-20)**

2. **Question de Mme Daphné Dumery au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles sur « les initiatives prises par la présidence belge de l'Union européenne dans le cadre du budget affecté à la dissolution de l'Union de l'Europe Occidentale » (n° 1008)**

3. **Question de M. Stefaan Vercamer au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles sur « le plan social pour le personnel de l'Union de l'Europe Occidentale compte tenu de la dissolution prochaine de cette organisation (n° 1054)**

* * * * *